

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00091

Numéro SIREN : 418 074 449

Nom ou dénomination : SAINT LOUP DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003990

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003990**
n° de gestion : **1998B00091**
n° SIREN : **418 074 449 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
28/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SAINT LOUP DISTRIBUTION - Société par actions simplifiée
550 boulevard de la Turdine 69490 Saint-loup -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



350975

1

BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DGF N° 2030 2018Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1898091

Désignation de l'entreprise SAS SAINT LOUP DISTRIBUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 550 boulevard de la Turdine 69490 SAINT LOUP

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 8 0 7 4 4 4 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2017			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	2810218		
		Frais de développement *		CX		CQ	2018/3990		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	50 416	AG	42 810	7 605	
		Fonds commercial (1)		AH	872 017	AI		872 017	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	911 545	AO		911 545	
		Constructions		AP	3 780 372	AQ	1 213 103	2 567 268	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	2 230 960	AS	1 637 544	593 415	
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 357 815	AU	847 352	510 462	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	850 795	BE		850 795	
		Prêts		BF	10 998	BG		10 998	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	10 064 921	BK	3 740 811	6 324 109	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	17 989	BM		17 989	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	2 871 732	BU	22 429	2 849 302	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	53 174	BY	1 493	51 681	
		Autres créances (3)		BZ	1 832 936	CA		1 832 936	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	1 285 832	CE		1 285 832	
		Disponibilités		CF	1 863 101	CG		1 863 101	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	129 323	CI		129 323		
	TOTAL (III)		CJ	8 054 088	CK	23 922	8 030 166		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	18 119 010	1A	3 764 734	14 354 275		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SAINT LOUP DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 575 000 .)			DA	1 575 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	712
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	157 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	942 126
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 174 914
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	165 282
	TOTAL (I)			DL	4 015 535
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	268 528
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	268 528
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 720 182
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	366 208
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 778 644
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 876 542
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1 328 633
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	10 070 212	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	14 354 275	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 736 468
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	229 476	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAINT LOUP DISTRIBUTION							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	41 281 700	FB		FC	41 281 700	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 120 314	FE		FF	1 120 314	
		FG	1 175 932	FH		FI	1 175 932	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	43 577 947	FK		FL	43 577 947	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	58 421	
	Autres produits (1) (11)					FQ	147 851	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	43 784 220
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34 009 929	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	122 492	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	79 289	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	392	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 702 752	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	521 353	
	Salaires et traitements*					FY	2 770 075	
	Charges sociales (10)					FZ	799 103	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	519 916
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	23 922
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	32 631	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 581 858
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 202 362	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	1 386	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 748	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 195	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	30 943	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	43 642	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	43 642	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 699)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 191 049	

Désignation de l'entreprise	SAS SAINT LOUP DISTRIBUTION	Néant ☐ *
-----------------------------	-----------------------------	----------------------------------

										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	62 369	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	66 817	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	129 187	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	9 614	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	28 891	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	297 314	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	335 819	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(206 631)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	350 000
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	459 503
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	43 945 737
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	42 770 823
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 174 914
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP		
		- Crédit-bail immobilier							HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX	164 672	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							A1	57 895	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	1 051	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires		A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
Voir état annexe								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .							Exercice N			
							Charges antérieures	Produits antérieurs			

Règles et méthodes comptables

SAS SAINT LOUP DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 14 354 276 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 174 914 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 10 à 25 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : table INSEE TG 05

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 179 905 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société SAS Saint Loup Distribution n'est plus comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe FIDIS, suite à la cession des actions Saint Loup Distribution à la SAS LOUPDIS en date du 19 décembre 2017.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	872 017			872 017
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 231	5 185		50 417
Immobilisations incorporelles	917 249	5 185		922 434
- Terrains	911 545			911 545
- Constructions sur sol propre	1 350 700			1 350 700
- Constructions sur sol d'autrui	1 154 052			1 154 052
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 272 265	3 355		1 275 620
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 202 140	38 368	9 548	2 230 961
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 138 651	94 729		1 233 380
- Matériel de transport	3 225	8 417	3 225	8 417
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 167		20 148	116 019
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 168 745	144 869	32 921	8 280 694
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	805 497	71 864	26 565	850 796
- Prêts et autres immobilisations financières	15 922		4 924	10 998
Immobilisations financières	821 419	71 864	31 489	861 794
ACTIF IMMOBILISE	9 907 413	221 918	64 409	10 064 922

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	109 772
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	762 245
Total	872 017

SAINT LOUP DISTRIBUTION
 Société par Actions Simplifiée
 Au capital de : 1 575 000 Euros
 Siège social : 550 Boulevard de la Turdine
 69490 SAINT LOUP

R.C.S. : 418 074 449 RCS VILLEFRANCHE-TARARE
 SIRET : 418 074 449 000 12

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 31 DECEMBRE 2017)

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

* Distribution de dividendes :	1 174 800,00 Euros
* Réserve ordinaire :	114,21 Euros

	1 174 914,21 Euros

Le dividende global s'élève donc à 1 174 800,00 Euros, soit un dividende de 78,32 Euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 156,64 euros, et est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 1 174 643,36 euros n'étant, en ce qui le concerne pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABAT- TEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
31.12.2014	31,21 €	31,21 € (soit un montant global de 62,42 €)	31,21 € (soit un montant global de 468 087,58 €)
31.12.2015	87,32 €	87,32 € (soit un montant global de 174,64 €)	87,32 € (soit un montant global de 1 309 625,36 €)
31.12.2016	80,62 €	80,62 € (soit un montant global de 161,24 €)	80,62 € (soit un montant global de 1 209 138,76 €)

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Distribution de dividendes :	1 174 800,00 Euros
* Réserve ordinaire :	114,21 Euros

	1 174 914,21 Euros

Le dividende global s'élève donc à 1 174 800,00 Euros, soit un dividende de 78,32 Euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit sur option globale pour le barème progressif, à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence d'une somme de 156,64 euros, et est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source édictée par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 1 174 643,36 euros n'étant, en ce qui le concerne pas éligible auxdits abattements et prélèvement.

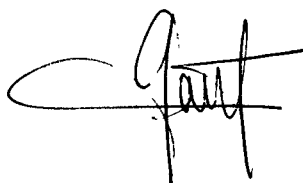
Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABAT- TEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
31.12.2014	31,21 €	31,21 € (soit un montant global de 62,42 €)	31,21 € (soit un montant global de 468 087,58 €)
31.12.2015	87,32 €	87,32 € (soit un montant global de 174,64 €)	87,32 € (soit un montant global de 1 309 625,36 €)
31.12.2016	80,62 €	80,62 € (soit un montant global de 161,24 €)	80,62 € (soit un montant global de 1 209 138,76 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LA PRESIDENTE

COPIE CERTIFIEE CONFORME



SAS SAINT-LOUP DISTRIBUTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAINT-LOUP DISTRIBUTION SAS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



4 bonnes raisons de choisir Altonéo



Audit • Expertise-Comptable • Droit • Conseil • Ressources humaines • Informatique

ALTONEO AUDIT
Siège social :
143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

SAS SAINT-LOUP DISTRIBUTION
418 074 449 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE
550, Boulevard de la Turdine
69490 – SAINT-LOUP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constate un stock d'une valeur nette de 2 867 292 € au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique,
- effectuer une revue analytique des stocks,
- vérifier l'application des méthodes de valorisation,
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribuent donc à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

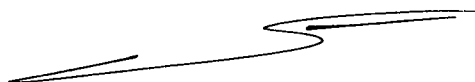
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 11 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	50 417	42 811	7 606	6 969
Fonds commercial (1)	872 017		872 017	872 017
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	911 545		911 545	911 545
Constructions	3 780 372	1 213 104	2 567 269	2 797 847
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 230 961	1 637 545	593 416	759 855
Autres immobilisations corporelles	1 357 816	847 353	510 463	491 970
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	850 796		850 796	805 497
Prêts	10 998		10 998	15 922
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 064 922	3 740 812	6 324 110	6 661 623
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	17 989		17 989	18 381
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 871 732	22 430	2 849 303	2 994 225
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	53 174	1 493	51 681	61 098
Autres créances	1 832 937		1 832 937	1 638 422
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 285 832		1 285 832	1 150 000
Disponibilités	1 863 101		1 863 101	861 923
Charges constatées d'avance (3)	129 323		129 323	131 070
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 054 089	23 923	8 030 166	6 855 119
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 119 010	3 764 734	14 354 276	13 516 741
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				